



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

(Modifie la décision n° 366/2022 visée en Sous-Préfecture le 23/06/2022
pour cause d'erreur matérielle)

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra et du Centre des Congrès).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Monsieur HERVÉ Yohann en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 24 au 26 juin 2022,
- Madame POUZET Emma en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 24 au 26 juin 2022,
- Madame BERLUREAU Emma en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 25 au 26 juin 2022,
- Madame LEPLAT Charlotte en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 25 au 26 juin 2022,
- Madame LAFLEUR Amélie en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 25 au 26 juin 2022,

Fait à Jonzac,
Le 01 JUIL. 2022

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON